
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan

Modification simplifiée

(Engagée par délibération du Comité syndical en date du 7 décembre 2017)

RECUEIL DES AVIS

**Avis des collectivités membres du syndicat mixte
Avis des Personnes Publiques Associées**

En vertu de l'article L.143-33 du code de l'urbanisme



www.scotnord54.org

Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe et Mosellan

Correspondance : Monsieur le Président, Mairie de Briey - Place de l'Hôtel de Ville – 54150 BRIEY
Tel : 03 82 47 16 32 (présidence) 03 82 45 21 55 (direction)- Email : arnaud.pinna@paysbassinbriey.fr
Web : www.scotnord54.org

Siège : Communauté de communes du Pays Audunois- 71 route de Briey- 54560 AUDUN LE ROMAN

AVIS DES GROUPEMENTS DE COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉNOMINATION	AVIS RENDU	AVIS HORS DELAI	AVIS RÉPUTÉ FAVORABLE
CC « CŒUR DU PAYS HAUT »			X
CA DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY			X
CC « TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS »			X
CC « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »	X		

CC : Communauté de communes / CA : Communauté d'agglomération

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

DENOMINATION	AVIS RENDU	AVIS HORS DÉLAI	AVIS RÉPUTÉ FAVORABLE
CHAMBRE D'AGRICULTURE MEURTHE-ET-MOSELLE	X		
CHAMBRE D'AGRICULTURE MEUSE			X
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MEURTHE-ET-MOSELLE	X		
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MEUSE			X
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT MEURTHE-ET-MOSELLE			X
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT MEUSE			X
CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE-ET-MOSELLE	X		
CONSEIL DEPARTEMENTAL MEUSE	X		
PARC NATUREL REGION DE LORRAINE	X		
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE	X		
REGION GRAND EST	X		
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY			X
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN DE BRIEY			X
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION MESSINE			X
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE			X
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA MULTIPOLE SUD LORRAINE	X		

AVIS DES AUTORITÉS ENVIRONNEMENTALES

DENOMINATION	AVIS RENDU	AVIS HORS DÉLAI	AVIS RÉPUTÉ FAVORABLE
MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE			X

**ORNE LORRAINE CONFLUENCES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

20 DEC. 2018

m^o 136



Service Aménagement et Urbanisme

Auboué, le 19 décembre 2018

Adresse Postale :

1 Place du Général Leclerc
54580 AUBOUÉ

Adresse des bureaux :

1 rue du Maréchal Lyautey, 3^{ème} étage
BRIEY - 54150 VAL DE BRIEY

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD
MEURTHE-ET-MOSELLAN**

**Monsieur le Président
Mairie du Val de Briey
Place de l'Hôtel de Ville
54150 VAL DE BRIEY**

Courrier numéro D.2018.367
Suivi par : NICOLLE Céline
Contact : celine.nicolle@olc54.fr
Ligne directe : 03-82-47-16-43

OBJET : Consultation sur le projet de modification simplifiée du Scot Nord 54.
VOS REF : 25/2018 – AP/GD

Monsieur le Président,

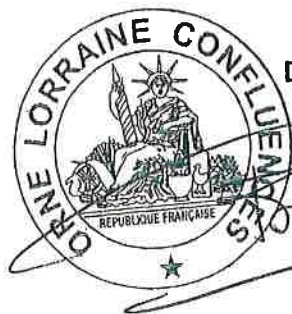
Suite à votre courrier enregistré le 18 octobre 2018, j'ai l'honneur de vous informer que le conseil communautaire d'ORNE LORRAINE CONFLUENCES, lors de sa réunion du 11 décembre 2018, a émis un avis sur le projet de modification simplifiée du SCOT NORD 54.

Je vous fais parvenir ci-joint, ladite délibération.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation,
Le Vice-Président en charge
De l'Aménagement du Territoire
Et de l'Urbanisme.



Fabrice BROGI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à dix-huit heures, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences s'est réunie à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 4 décembre 2018.

Etaient présents : Mesdames ANTOINE, BAUCHEZ, BILLON, BOURGASSER, BRAUN, BRUNETTI, RIBEIRO, GIOVANELLI, GUILLON, LAURENT, LUTIQUE, MARTINOIS, PONT, BURKI, TOURNEUR, Messieurs ANDRE, BARBIER, BERG, BROGI, COLIN, CORZANI, DEFER, DELATTE, DIETSCH, FORTUNAT, GERARD, GOTTINI, HENRYON, JODEL, LACOLOMBE, LAFOND, LAMORLETTE, LAPOINTE, LEFEVRE, LOMBARD, MANGIN, MASSON, MINELLA, PETITJEAN, PEYROT, POLEGGI, TONIOLO, VALENCE, VIDILI R, WEYLAND, ZANARDO, GOEURIOT.

Etaient représentés : Monsieur Benoît BACCHETTI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MINELLA, Monsieur Jean-François BENAUD donne pouvoir à Madame Françoise BRUNETTI, Madame Véronique COLA donne pouvoir à Monsieur André FORTUNAT, Monsieur Jean-Luc COLLINET donne pouvoir à Madame Delphine BRAUN, Monsieur Didier DANTE donne pouvoir à Monsieur Christian LAMORLETTE, Madame Maryse GEIS donne pouvoir à Monsieur Didier VALENCE, Madame Céline HENQUINET donne pouvoir à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Edouard KOWALEWSKI donne pouvoir à Madame Christine BAUCHEZ, Monsieur Jacques MIANO donne pouvoir à Monsieur François DIETSCH, Madame MURA Déborah donne pouvoir à Monsieur Patrick MASSON, Monsieur Alain RICHARDSON donne pouvoir à Monsieur Fabrice BROGI, Monsieur Yves VIDILI donne pouvoir à Monsieur Jean TONIOLO, Monsieur Denis WEY donne pouvoir à Madame Catherine GUILLON, Monsieur Stéphane ZANIER donne pouvoir à Madame Véronique TOURNEUR.

Etaient absents : Mesdames BAGGIO, BERG, LUX, OUABED, ZATTARIN et Messieurs BERTRAND, CHOQUET, DUREN, MAFFEI, MARTIN, NEZ, SCHWARTZ, SILVESTRIN.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAUN.

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU SCOT NORD 54

Par courrier en date du 17 octobre 2018, Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCOT NORD Meurthe-et-Mosellan a sollicité l'avis d'OLC, en qualité de personne publique associée, sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan pour :

- Prendre en compte l'évolution du paysage institutionnel (fusions et dénominations nouvelles)

Accusé de réception en Préfecture
054-200070845-20181211-2018-CC-119-DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

-- **Emet** un avis favorable sur cette modification n°1 simplifiée du SCOT NORD 54,

-- **Souhaite** que les règles du Scot évitent de « bloquer » d'éventuels projets améliorant le dynamisme ou la redynamisation des centre bourgs mais qu'au contraire, qu'elles fassent en sorte de les développer.

Le Président,
Jacky ZANARDO





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Etudes-Aménagement-
Environnement

Laxou

5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey

33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville

6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

31 DEC. 2018



M 0139

**Monsieur Le Président
Syndicat Mixte du SCOT Nord 54
Mairie de Val de Briey
Place de l'Hôtel de Ville**

54150 VAL DE BRIEY

Laxou, le 13 décembre 2018

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 17 octobre 2018, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan.

Après étude du dossier, il s'avère que les modifications portent sur la prise en compte des évolutions des périmètres des EPCI et communes au sein du territoire SCOT, des rectifications mineures et des reformulations d'objectifs ou de prescriptions permettant de faciliter la lecture du DOO. Ces modifications n'ayant aucune incidence sur l'économie générale du document approuvé le 11 juin 2015, nous avons l'honneur de vous informer que ce projet n'amène aucune observation de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

Laurent ROUYER



Direction Territoires et Réseaux

21 JAN. 2019

mo7

Monsieur Gérard DIDELOT
Président
Syndicat mixte du Scot Nord 54
Mairie de Val de Briey
Place de l'Hôtel de Ville

54 150 Val de Briey

Affaire suivie par : Philippe GILLES
Tél : 03 83 85 54 28
E-mail : pgilles@nancy.cci.fr
N/Réf : PGL - 01/19-001

Nancy, le 15 janvier 2019

Objet : Modification simplifiée n°1 du Scot Nord 54
Avis de la CCI Grand Nancy Métropole

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre courrier reçu le 19 octobre 2018 par lequel vous me transmettez, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Scot Nord 54.

Une lecture attentive par mes services de l'ensemble des pièces transmises nous a permis de bien prendre note des changements retenus affectant le seul Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Scot Nord 54, les autres documents le composant n'étant pas concernés.

Sur le fond, la motivation du projet de modification apparaît légitime à plusieurs égards. En effet, la fusion des collectivités du territoire et la création de certaines autres nécessitent une actualisation des textes, une nouvelle répartition des besoins en nouveaux logements par EPCI ainsi créé, de façon en faciliter la lecture.

Par ailleurs, les ajouts et précisions concernant la politique de l'habitat, l'armature du territoire, l'identification des pôles, et en particulier le schéma d'accueil des activités économiques (SAAE), optimisent l'ergonomie opérationnelle du document au bénéfice des élus.

Enfin, la rectification d'un certain nombre d'erreurs matérielles et de corrections d'écriture est une occasion d'effectuer une mise à jour réglementaire en fonction de la recodification du Code de l'urbanisme.

Sur la forme, la modification n'impacte ni les orientations et les objectifs chiffrés du COO en matière de logement dont seule la répartition est recalculée sur la base des nouveaux périmètres. Les orientations politiques du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) demeurent inchangées. Les objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, de protection des espaces agricoles et naturels forestiers et les objectifs et principes de la politique de l'habitat demeurent également inchangés.

L'ensemble de ces dispositions justifient pleinement le recours à une procédure de modification simplifiée.

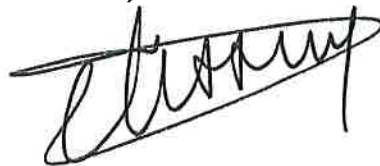
En conséquence, la CCI Grand Nancy Métropole émet un **avis favorable**.

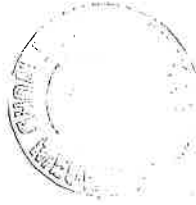
Cet avis sera présenté pour validation à la prochaine Assemblée Générale de la CCI Grand Nancy Métropole.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
François PÉLISSIER





3 JAN. 2019

NANCY, le 28 DEC. 2018

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD
MEURTHE-ET-MOSELLAN
MONSIEUR LE PRESIDENT
GERARD DIDELOT
MAIRIE DE VAL DE BRIEY
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
54150 VAL DE BRIEY

Réf. IA/AW/363

Dossier suivi par Isabelle ARTS

Direction du développement

Tél : 03 83 94 56 96

E-mail : iarts@departement54.fr

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu les éléments liés à la modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan.

Malheureusement, compte tenu de la réception tardive de votre dossier par voie postale, il ne nous a pas été possible de proposer un avis à l'assemblée départementale dans les modalités et délais impartis par le code de l'urbanisme.

Néanmoins, je tiens à vous faire savoir que mes services ont pris connaissance du dossier de modification simplifiée, et que cela n'appelle aucune observation particulière de la part du département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du conseil départemental

Mathieu KLEIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 28/12/2018 à 16:03:22
Référence : 6c7326b21e24aeeba182db3879e5143de415a6a8

08 DEC. 2018

n° 126



**DIRECTION DES TERRITOIRES
Service Habitat et Prospective**

Affaire suivie par :
Anthony DURAND Poste 6531
Téléphone : 03 29 45 77 52

Monsieur Gérard DIDELOT
Président du Syndicat mixte du SCoT Nord
Meurthe-et-Mosellan
Mairie de Val de Briey
Place de l'Hôtel de ville
54145 VAL DE BRIEY

Bar-le-Duc, le **12 NOV. 2018**

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis, par courrier réceptionné le 18 octobre 2018, le dossier de modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Nord Meurthe-et-Mosellan afin que le Département, en sa qualité de Personne Publique Associée (PPA), vous fasse part de son avis.

L'étude de votre dossier n'appelant aucune observation particulière, il m'est agréable de rendre un avis favorable à votre SCoT.

Les services départementaux restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Dominique VANON
Directeur général des services



Une autre vie s'invente ici



13 DEC. 2018

n° 130

Pont-à-Mousson, le 12 DEC. 2018

Monsieur Gérard Didelot
Président du Syndicat Mixte
du SCoT Nord 54
Mairie de Val de Brier
54130 Val de Brier

Dossier suivi par : Patrick Jeannot
Responsable de la mission Aménagement Durable du Territoire
☎ : 03.83.84.25.24 – patrick.jeannot@pnr-lorraine.com

Objet : Modification simplifiée du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait parvenir le 18 octobre dernier le projet de modification simplifiée du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan et je vous en remercie.

Je vous informe que ce projet ne relève aucune remarque particulière. Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos différents projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Maison du Parc
Logis Abbatial
Rue du Quai I BP 35
54702 PONT-À-MOUSSON
Cedex
>> 03 83 81 67 67
pnr-lorraine@pnr-
lorraine.com
www.pnr-lorraine.com



Les missions, activités
administratives et
déplacements associés
sont certifiés ISO 14001.

Christian GUIRLINGER,
Président du Parc naturel régional de Lorraine,
Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est.

52 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Alpes, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haute Vallée de Chevreuse, Haut-Languedoc, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvans, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Vardon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.



30 NOV. 2018
no 123

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le 26 NOV. 2018

Direction départementale
des Territoires

Service Aménagement Durable,
Urbanisme, Risques



Le Préfet

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT
Nord Meurthe-et-Mosellan

Mairie de Val de Briey
Place de l'Hôtel de Ville
54 150 Val de Briey

Référence : 2018-AVD-290

Affaire suivie par : Marie Aguayo-Berthier

Ligne directe : 03.83.91.40.10 – du service : 03.83.91.40.03

ddt-adur@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Modification simplifiée du SCoT Nord 54

P.J. :-

Par courrier du 17 octobre 2018, vous sollicitez l'avis de l'État sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54. Cette modification vise à procéder à une actualisation de la rédaction afin d'intégrer les récentes fusions de communautés de communes ou de communes. Elle permet également de préciser certains concepts du Document d'Orientation et d'Objectifs. Elle est enfin l'occasion de rectifier des erreurs matérielles.

Je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler sur les documents présentés.

Le Préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale

Marie-Blanche BERNARD



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

19 DEC. 2018

no 134



Monsieur Gérard DIDELOT
Président du Syndicat Mixte du ScoT Nord
Meurthe-et-Moselle
Mairie de Val-de-Briey
Place de l'Hôtel de Ville
54150 VAL-DE-BRIEY

Metz, le **11 DEC. 2018**

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception du courrier reçu le 19 octobre dernier par lequel vous avez bien voulu notifier à la Région Grand Est le projet de modification simplifiée de votre schéma de cohérence territoriale.

Conformément à l'article R143-4 du code de l'urbanisme qui précise que «Les personnes et les commissions consultées en application de l'article L143-20 rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de schéma », sans courrier de la part de la Région, l'avis sera réputé favorable au terme de ce délai.

Les services de la Région restent bien sûr à votre disposition pour répondre aux interrogations qui relèvent de ses compétences, et notamment dans le cadre de la prise en compte ces objectifs et de la compatibilité avec les règles du futur SRADDET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional
Par déléation

L'Adjointe du Chef du Service Territoires et Ruralités

Carine VUIDEL

Affaire suivie par : Florence GAUTIER
Email : florence.gautier@grandest.fr
Tel : 03.87.33.62.20

Région Grand Est

Adresse postale :

Maison de la Région · 1 place Adrien Zeller
BP 91006 · 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région · 5 rue de Jéricho
CS70441 · 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région · place Gabriel Hocquard
CS 81004 · 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr



9 rue Gustave Simon
54000 Nancy
contact@nancysudlorraine.fr

www.nancysudlorraine.fr



Syndicat Mixte du SCoT Nord 54

Monsieur le Président
Mairie de Val de Briey
Place de l'Hôtel de Ville
54150 VAL DE BRIEY

16 JAN. 2019

Objet : Consultation sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54

Dossier suivi par : Lucas Bertrand

Nancy, le 10 01 2019

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 17 octobre 2018, vous avez fait parvenir le projet de modification simplifiée du SCoT Nord Meurthe-et-Moselle au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Nancy Sud Lorraine pour avis, en tant que personne publique associée, et nous vous en remercions.

Après étude du dossier, il apparaît que les motifs de la révision et les modifications envisagées n'appellent pas d'observations particulières de la part du Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Nancy Sud Lorraine. Nous proposerons donc aux membres de notre comité syndical, autorité habilitée à formuler des avis sur les SCoT limitrophes se réunissant le 19 janvier prochain, de rendre un avis favorable sur ce projet. Le cas échéant, la délibération formulant cet avis vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Vous souhaitant bonne réception de cette lettre, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations les plus distinguées.

Le Vice-président
Filipe PINHO

Le Président
Laurent de GOUVION SAINT CYR